



Compte-rendu du conseil Municipal Séance du 4 juin 2020

Nombre de membres : En exercice : 29
Présents : 29
Votants : 29

Date de la convocation : 29 mai 2020
Date d'affichage : 29 mai 2020

L'an deux mille vingt, le quatre juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à l'Espace Jean Ferrat en séance publique (avec public restreint), sous la présidence de Chantal KACI, Maire.

Etaient présents :

Chantal KACI, Denis LEMAIRE, Isabelle ROUSSEAU, Jean BASUYAUX, Mounira MASROUKI, Frédéric CHEFD'HOTEL, Béatrice MAURY, Patrice VANDENBLECKEN, Annie MARRE, Aurélien LOUVET, Christian HEUZE, Laëtitia DUVAL, Marie-Noëlle BERKANI, Jean-Michel BARTHELMEBS, Charlotte MASSIN, Maurice MORET, Julie BONIN, Jérémie SERPETTE, Manon TASSEL Ayhan AYDIN, Marie-Thérèse ASENSIO, Cédric DUPAS, Nathalie BEDIN, Didier LOPES, Maurice CAGNARD, Isabelle CAILLAUD, Pierrette DUCROT, Frédérine KELLER, Sylvain LEBRETON

Absents excusés ou ayant remis leur pouvoir :
Néant

Absents :
Néant

Secrétaire de séance : Charlotte MASSIN

ORDRE DU JOUR

1. Constitution de la Commission d'Appel d'Offres
2. Création et désignation des membres des commissions municipales
3. Conseil d'administration du CCAS : fixation du nombre de membres élus et élection de ces membres
4. Conseil de gestion de la Caisse des Ecoles : fixation du nombre de membres élus et désignation des membres de la Caisse des Ecoles
5. Désignation des membres siégeant au syndicat intercommunal du collège de Nanteuil
6. Désignation des membres siégeant au syndicat intercommunal du collège d'Esbly
7. Acquisition de la parcelle YB 429



Madame Chantal KACI, Maire, informe l'assemblée délibérante de la démission de Monsieur Florent SMAGUINE, tête de liste de « 100 % Quincéens » de son mandat de conseiller municipal (en date du 2 juin 2020) et de son mandat de conseiller communautaire.

Le siège vacant est occupé par la personne suivante sur la liste à savoir Madame Frédérine KELLER à laquelle Madame Chantal KACI souhaite la bienvenue. Madame Frédérine KELLER est immédiatement installée en qualité de conseillère municipale.

Madame Chantal KACI fait l'appel des conseillers municipaux. Tous les conseillers municipaux sont présents.

Madame Charlotte MASSIN est désignée secrétaire de séance.

1. Compte-rendu du Conseil municipal du 25 mai 2020

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du 25 mai est approuvé à l'unanimité

2. Délibération n° 2020.08 : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Rapporteur : Chantal KACI

La désignation des membres au sein de la CAO se fait à bulletin secret. Madame Chantal KACI précise que le Maire en est Président de droit.

Monsieur Jean-Michel BARTHELMEBS et Madame Frédérine KELLER sont assesseurs et Madame Charlotte MASSIN est secrétaire.

VU les articles L 2121-21, L 1411-5 et L 1414-2 du Code Général des Collectivités,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner les 5 membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;

CONSIDERANT que cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des 5 suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

CONSIDERANT qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **DECIDE** de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

Sont candidats au poste de titulaire :

Mme MAURY Béatrice



M. DUPAS Cédric
M. CHEFD'HOTEL Frédéric
Mme MASSIN Charlotte
M. CAGNARD Maurice

Sont candidats au poste de suppléant :

M. LEMAIRE Denis
M. BASUYAUX Jean
M. SERPETTE Jérémy
M. LOPES Didier
Mme DUCROT Pierrette

Assesseurs : M. BARTHELMEBS Jean-Michel – Mme KELLER Frédérine
Secrétaire : Mme MASSIN Charlotte

Nombre de votants : 29
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 29

Sont donc désignés en tant que :

Titulaires	Suppléants
Mme MAURY Béatrice	M. LEMAIRE Denis
M. DUPAS Cédric	M. BASUYAUX Jean
M. CHEFD'HOTEL Frédéric	M. SERPETTE Jérémy
Mme MASSIN Charlotte	M. LOPES Didier
M. CAGNARD Maurice	Mme DUCROT Pierrette

3. Délibération n° 2020.09 : Création et désignation des commissions municipales

Rapporteur : Chantal KACI

Madame Chantal KACI explique l'importance de la représentation au sein des commissions. C'est pourquoi, 2 membres de la liste de 100 % Quincéens sont automatiquement proposés dans chacune des commissions.

Madame Pierrette DUCROT remercie Madame Chantal KACI.

VU le Code Général des Collectivités et notamment l'article L.2121-22 qui permet au Conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux

CONSIDERANT l'obligation de constituer dès le début du mandat les commissions à caractère permanent,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** pour la durée du présent mandat :



1. de créer les commissions municipales suivantes :

- Environnement - cadre de vie - eau et assainissement transports
- Accessibilité - Handicap
- Commerces & entreprises – Emploi
- Urbanisme et travaux – Nouvelles technologies
- Education – Jeunes
- Finances
- Démocratie participative
- Sports
- Vie locale – Jumelage - Patrimoine
- Culture

2. De ne pas procéder au scrutin secret et de désigner les membres des commissions

- **Commission « Environnement - cadre de vie - eau et assainissement - transports – Santé »**

Patrice VANDENBLECKEN
Ayhan AYDIN
Manon TASSEL
Maurice MORET
Jérémy SERPETTE
Frédéric CHEFD'HOTEL
Jean-Michel BARTHELMEBS
Denis LEMAIRE
Sylvain LEBRETON
Maurice CAGNARD

- **Commission « Accessibilité – Handicap »**

Isabelle ROUSSEAU
Marie-Noëlle BERKANI
Jean-Michel BARTHELMEBS
Charlotte MASSIN
Patrice VANDENBLECKEN
Béatrice MAURY
Didier LOPES
Frédérine KELLER
Maurice CAGNARD

- **Commission « Commerces & entreprises – Emploi »**

Aurélien LOUVET
Maurice MORET
Denis LEMAIRE
Nathalie BEDIN
Jean BASUYAUX
Jérémy SERPETTE
Pierrette DUCROT
Maurice CAGNARD



- **Commission « Urbanisme et travaux – Nouvelles technologies »**

Béatrice MAURY
Cédric DUPAS
Jean BASUYAUX
Jérémy SERPETTE
Frédéric CHEFD'HOTEL
Maurice MORET
Charlotte MASSIN
Didier LOPES
Sylvain LEBRETON
Maurice CAGNARD

- **Commission « Education – Jeunes »**

Mounira MASROUKI
Marie-Thérèse ASENSIO
Julie BONIN
Marie-Noëlle BERKANI
Patrice VANDENBLECKEN
Nathalie BEDIN
Ayhan AYDIN
Isabelle CAILLAUD
Frédérine KELLER

- **Commission « Finances »**

Christian HEUZE
Cédric DUPAS
Jean BASUYAUX
Frédéric CHEFD'HOTEL
Annie MARRE
Denis LEMAIRE
Isabelle ROUSSEAU
Béatrice MAURY
Pierrette DUCROT
Maurice CAGNARD

Madame Pierrette DUCROT demande si la commission « finances » prendra en charge la sortie de l'ex CCPC et les transferts de l'eau et de l'assainissement.

Madame Chantal KACI répond positivement.

- **Commission « Sports »**

Annie MARRE
Cédric DUPAS
Didier LOPES
Mounira MASROUKI
Marie-Noëlle BERKANI
Ayhan AYDIN
Isabelle CAILLAUD
Frédérine KELLER



- **Commission « Vie locale, jumelage et patrimoine »**

Annie MARRE
Frédéric CHEFD'HOTEL
Marie-Thérèse ASENSIO
Julie BONIN
Marie-Noëlle BERKANI
Aurélien LOUVET
Isabelle CAILLAUD
Sylvain LEBRETON

- **Démocratie participative »**

Christian HEUZE
Maurice MORET
Jean-Michel BARTHELMEBS
Manon TASSEL
Laetitia DUVAL
Pierrette DUCROT
Frédérine KELLER

Monsieur Maurice CAGNARD demande à quoi correspond la commission « démocratie participative ». Monsieur Christian HEUZE répond que cette commission sera chargée de réunir les habitants par quartier.

Madame Chantal KACI précise que chaque vice-président de Commission va désigner des membres volontaires.

- **Commission « Culture »**

Aurélien LOUVET
Nathalie BEDIN
Annie MARRE
Marie-Thérèse ASENSIO
Jérémy SERPETTE
Denis LEMAIRE
Jean BASUYAUX
Julie BONIN
Frédérine KELLER
Sylvain LEBRETON

Madame Chantal KACI souhaite un très bon travail à toutes ces commissions.

4. Délibération n° 2020.10 : Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale : fixation du nombre de membres élus et élection de ces membres

Rapporteur : Isabelle Rousseau

VU les articles L 123-6 et R 123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT que le Maire est le président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste ;



CONSIDERANT l'obligation légale de procéder au renouvellement des membres du Conseil d'Administration du CCAS dès la constitution du nouveau Conseil Municipal ;

CONSIDERANT la possibilité de fixer à 8 le nombre de membres élus par le conseil municipal siégeant au conseil d'administration du CCAS à 8 ;

CONSIDERANT le calcul de répartition des sièges par liste

(nbre de membres du CCAS x nbre de sièges au Conseil municipal/nbre de membres en exercice)
soit :

Liste « Vivons Quincy-Voisins » $8 \times 24/29 = 6,62$ sièges

Liste « 100 % Quincéens » $8 \times 5/29 = 1,37$ siège

Soit :

7 membres pour la liste « Vivons Quincy-Voisins »

1 membre pour la liste « 100 % Quincéens »

CONSIDERANT que les listes de candidats suivantes sont présentées :

Liste « Vivons Quincy-Voisins » :

- Isabelle ROUSSEAU
- Denis LEMAIRE
- Jean-Michel BARTHELMEBS
- Laetitia DUVAL
- Julie BONIN
- Charlotte MASSIN
- Marie-Noëlle BERKANI

Liste « 100% Quincéens » :

- Pierrette DUCROT

CONSIDERANT qu'au titre de l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législative ou règlementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** au titre de l'article L 2121-21 du CGCT de ne pas procéder au scrutin secret à l'élection
- **FIXE** à 8 le nombre de membres élus siégeant au conseil d'administration du CCAS
- **DESIGNE** les membres suivants, délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

1	Isabelle ROUSSEAU
2	Denis LEMAIRE
3	Jean-Michel BARTHELMEBS
4	Laëtitia DUVAL



5	Julie BONIN
6	Charlotte MASSIN
7	Marie-Noëlle BERKANI
8	Pierrette DUCROT

5. Délibération n° 2020.11 : Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles : fixation du nombre de membres élus et désignation des membres

Rapporteur : Chantal KACI

Madame Chantal KACI explique que la Caisse des Ecoles existe depuis 30 ans, elle a été créée en 1989. Les membres disposent d'un mandat de 3 ans. 4 conseillers municipaux sont proposés pour y siéger.

La Caisse des Ecoles intervient dans le domaine éducatif et également culturel et apporte un soutien aux actions mises en œuvre au profit des enfants (sorties, projets culturels, etc...)

Le Maire en est Président de droit.

VU les articles L 212-10 et R 212-26 du Code de l'éducation ;

CONSIDERANT la nécessité de fixer le nombre de membres élus du Conseil municipal siégeant au Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner les membres élus du Conseil municipal siégeant au Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **FIXE** à 4 le nombre de membres du Conseil municipal siégeant au Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles
- **DESIGNE** les membres suivants au sein du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles :

	Membres	représentants
1	Mounira MASROUKI	Conseil municipal
2	Maïtée CLARY	Conseil municipal
3	Marie-Noëlle BERKANI	Conseil Municipal
4	Isabelle CAILLAUD	Conseil Municipal



6. Délibération n° 2020.12 : Désignation des membres siégeant au Syndicat Intercommunal du Collège de Nanteuil-Lès-Meaux.

Rapporteur : Chantal KACI

Madame Chantal KACI expose que ce syndicat intervient sur la gestion du gymnase du collège de Nanteuil. A l'heure actuelle, cet équipement est rentré dans le patrimoine de la commune de Nanteuil. Donc, à court ou moyen terme, ce syndicat est voué à disparaître.

Madame Pierrette DUCROT précise qu'elle a siégé au sein de ce syndicat précédemment.

Madame Chantal KACI accepte que Madame Pierrette DUCROT remplace Madame Isabelle ROUSSEAU, positionnée en qualité de suppléante.

VU les statuts du Syndicat Intercommunal du Collège de Nanteuil les Meaux auquel adhère la Commune de QUINCY-VOISINS ;

VU le procès-verbal d'installation du conseil municipal du 25 mai 2020,

CONSIDERANT qu'il appartient aux membres du Conseil Municipal de désigner les membres du Conseil Municipal qui siègent au dit syndicat (2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DESIGNE** les membres suivants pour représenter la commune de Quincy-Voisins au sein du Syndicat Intercommunal du Collège de Nanteuil les Meaux :

	Titulaires	Suppléants
1	Mounira MASROUKI	Frédéric CHEFD'HOTEL
2	Chantal KACI	Pierrette DUCROT

7. Délibération n° 2020.13 : Désignation des membres siégeant au Syndicat Intercommunal du Collège d'Esbly

Rapporteur : Chantal KACI

VU les statuts du Syndicat Intercommunal du Collège d'Esbly auquel adhère la Commune de QUINCY-VOISINS ;

VU le procès-verbal d'installation du Conseil municipal du 25 mai 2020

CONSIDERANT qu'il appartient aux membres du Conseil Municipal de désigner les membres du Conseil Municipal qui siègent au dit syndicat (2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants).



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DESIGNE** les membres suivants pour représenter la commune de Quincy-Voisins au sein du Syndicat Intercommunal du Collège d'Esly :

	Titulaires	Suppléants
1	Mounira MASROUKI	Charlotte MASSIN
2	Chantal KACI	Isabelle CAILLAUD

8. Délibération n° 2020.14 : Acquisition de la parcelle YB 429

Rapporteur : Béatrice Maury

Après l'historique dressé par Madame Béatrice MAURY sur cette parcelle, Monsieur Maurice CAGNARD interroge Madame le Maire sur l'objet de cette acquisition.

Madame Chantal KACI explique que l'acquisition de cette parcelle va permettre de créer un accès aux parcelles attenantes qui sont déjà dans le patrimoine communal.

Madame Isabelle CAILLAUD dit qu'elle aimerait que soit clairement dit que c'est pour urbaniser le Mont.

Monsieur Denis LEMAIRE répond que ces parcelles sont classées en zone 2AU et sont urbanisables à moyen terme. Cette urbanisation impliquera la révision du PLU et une enquête publique.

VU l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiée par la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 qui dispose que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

VU l'article L 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui dispose que « les personnes publiques mentionnées à l'article L.1 acquièrent à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Les acquisitions de biens et droits à caractère immobilier s'opèrent suivant les règles du droit civil. »

VU le plan cadastral annexé à la présente délibération

CONSIDERANT que depuis le mois de décembre 2016, la commune a l'intention de se porter acquéreur d'une emprise de 1.222 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section YB 420 sise 2 rue de Butel ;

CONSIDERANT que cette emprise est maintenant cadastrée section YB numéro 429 ;



CONSIDERANT qu'une entente avait été établie avec Geneviève Cochoix, propriétaire de cette parcelle, sur un prix d'achat de 95.000 €, correspondant à la valeur vénale estimée par France Domaine ;

CONSIDERANT que Geneviève Cochoix est décédée sans que cette vente puisse aller à son terme ;

CONSIDERANT que les héritiers de Geneviève Cochoix ont accepté l'offre de la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 7 abstentions (Maurice Moret, Jérémie Serpette, Maurice Cagnard, Isabelle Caillaud, Sylvain Lebreton, Pierrette Ducrot, Frédérique Keller)

- **AUTORISE** le Maire à :

- Procéder à l'acquisition de la parcelle YB 429 au prix de 95.000 €
- Signer l'acte d'acquisition établi à la diligence de Maître Mingalon, notaire à Quincy-Voisins
- Régler les frais d'acte

Questions diverses :

Néant

Fin de la séance à 21h20.



Le Maire



Chantal KACI